



QBE Insurance
(Europe) Limited

Succursale QBE France
12, place Vendôme
75001 Paris

tél. : 33-1-55 04 30 00
fax : 33-1-55 04 30 50

www.qbeeurope.com

ATTESTATION D'ASSURANCE DE RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE ET DECENNALE

Nous soussignés **QBE** – 12, Place Vendôme – 75001 PARIS, succursale de QBE Insurance (Europe) Limited, dont le siège social est Plantation Place, 30 Fenchurch street, Londres EC3M 3BD, attestons que :

EURL BOISSUR SUD TOITURE

Le Reydissart CD7
Route de Roquebrune
83370 Saint Aygulf

a souscrit auprès de notre compagnie :

- un contrat d'assurance de Responsabilité Civile Entreprise et Décennale sous le n° 0084199
- à effet du **01 Janvier 2009**
- période de validité de la présente attestation : **du 01 Janvier 2009 au 31 décembre 2009**
- pour une territorialité : Etablissements situés en France métropolitaine et travaux ou ouvrages réalisés en France métropolitaine.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile encourue par l'Assuré en raison des dommages causés à autrui, résultant de faits dommageables survenus du fait de l'exercice des seules Activités définies au contrat.

Les activités assurées au contrat sont limitativement énoncées ci-après :

- 1/ **Traitements préventifs et curatifs des bois en œuvre et autres matériaux dans les domaines suivants : Insectes à larves xylophages, Termites, Champignons lignivores,**
- 2/ **Mise en œuvre de systèmes préventifs avant construction contre les termites souterrains,**
- 3/ **Autres activités :**
 - **Isolation des combles,**
 - **Renforcement de Charpente,**
 - **Traitement de l'humidité par remontées capillaires,**
 - **Démoussage du toit,**
 - **Réfection et entretien de toiture.**

La garantie est acquise pour les Ouvrages :

- **dont le coût de construction TTC est inférieur à 10 000 000 €,**
- **de technique courante.**

Ce présent contrat a également pour objet de répondre à l'obligation d'assurance de Responsabilité Civile Décennale conformément à la loi 78.12 du 4 janvier 1978, ainsi que les conséquences de la Responsabilité Civile de l'Assuré, en sa qualité de sous traitant, pour les dommages de même nature que ceux relevant de l'obligation d'assurance précitée.

Cette garantie est accordée pour les travaux ayant fait l'objet d'une Déclaration d'Ouverture de Chantier (DOC) pendant la période de validité du contrat, pour la durée de responsabilité pesant sur l'Assuré en vertu des articles 1792 - 1792.2 et 2270 du Code Civil.

Les autres garanties de Responsabilité civile s'appliquent aux réclamations formulées à l'encontre de l'Assuré pendant la période de validité de la garantie, selon les dispositions de l'article L 124-5 du code des Assurances.



Entreprise régie par le Code des Assurances pour les contrats souscrits ou exécutés en France – RCS Paris B 414 108 001
Siège social : QBE Insurance (Europe) Limited - Plantation Place, 30 Fenchurch Street, London EC3M 3BD – Royaume Uni
S.A. de droit anglais - Capital de GBP 500 000 000

QBE Insurance (Europe) Limited est membre de QBE European Operations, division de QBE Insurance Group

QBE European Operations est régie par le Financial Service Authority du Royaume Uni. Immatriculée en Angleterre sous le N° 1761561.

Attestation - contrat 0084199



➤ **LES GARANTIES SONT ACORDEES A CONCURRENCE DES MONTANTS DE GARANTIE SUIVANTS :**

L'engagement de l'Assureur ne peut dépasser, tous dommages confondus au titre de l'ensemble des garanties Responsabilité Civile (sauf RC décennale obligatoire) 7 500 000 euros pour l'ensemble de l'Année d'assurance

Les Frais de défense sont inclus dans les montants de garantie.

INTITULE GARANTIES	MONTANTS DES GARANTIES
RC EXPLOITATION	
Tous dommages confondus	7 500 000 € par Année d'assurance
Dont	
1. Dommages corporels	6 000 000 € par Sinistre
1.1 Dont recours en faute inexcusable	1 000 000 € par Année d'assurance
2. Dommages matériels et immatériels consécutifs	750 000€ par Sinistre
3. Vol par préposés	30 000 € par Sinistre
4. Dommages immatériels non consécutifs	150 000 € par Sinistre
5. Atteintes à l'environnement	400 000 € par Année d'assurance
6. Biens confiés	30 000 € par Année d'assurance
7. Dommages aux Existants	150 000 € par Année d'assurance
RC APRES LIVRAISON OU RECEPTION	
Tous dommages confondus	1 500 000 € par Année d'assurance
Dont	
1. Dommages corporels	1 500 000 € par Année d'assurance
2. Dommages matériels et immatériels consécutifs	1 000 000 € par Année d'assurance
3. Dommages immatériels non consécutifs	150 000 € par Année d'assurance
4. Frais de retraitement	150 000 € par Année d'assurance
RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE	1 000 000 € par Sinistre

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'Assureur et ne saurait engager l'Assureur en dehors des termes et limites précisées dans les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris le 29 décembre 2008

**QBE INSURANCE
(EUROPE) LIMITED**
10-12, place Vendôme
75001 PARIS
Tél. : 33 (0)1 55 04 30 00
Fax : 33 (0)1 55 04 30 50
RCS : PARIS B 414 108 001